

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2019/06/20/2019203280/justel>

Dossier numéro : 2019-06-20/15

Titre

20 JUIN 2019. - Arrêté du Gouvernement relatif à la chancellerie du Gouvernement auprès du Ministre-Président

Situation : Intégration des modifications en vigueur publiées jusqu'au 02-04-2021 inclus.

Source : COMMUNAUTE GERMANOPHONE

Publication : Moniteur belge du 16-07-2019 page : 71469

Entrée en vigueur : 20-06-2019

Table des matières

Texte

[Abrogé] <ACG 2020-09-17/22, art. 3, 002; En vigueur : 31-12-2020>